



Cdd cdi verbalement precarites

Par **Clausus**, le 12/11/2014 à 14:32

Bonjour Bonjour je vous expose un petit problème j étais en cdd j ai signé 4 cdd un en avril un en mai un en juin juillet a temps partiel puis en août et septembre 2 cdd a temps complet. A compter du 1 octobre 2014 mon employeur ma passé en cdi a temps partiel mais uniquement verbalement car a ce jour je n ai rien signé. es ce normal .Je voudrais savoir si mon employeur me doit la prime de précarité car il me dit que non. je vous remercie pour votre réponse cordialement
Envoyé de mon iPhone

Par **janus2fr**, le 12/11/2014 à 14:36

Bonjour Clausus,
C'est le 5ème sujet que vous ouvrez pour la même question. Je vous ai déjà demandé sur le dernier en date de vous tenir sur le même sujet.
A l'avenir, je supprimerai directement tout nouveau sujet...